



Note heures supplémentaires Rentrée 2021

Le SNEP-FSU appelle à refuser les HSA qui masquent l'emploi et dégradent les conditions de travail. L'imposition massive d'HSA pèse aussi sur la santé, sur les conditions d'apprentissage des élèves et dévalorisent notre métier!

Les HSA ont des effets dévastateurs pour la profession :

- **Elles masquent l'emploi** quand elles représentent un certain nombre d'heures dans les établissements. A ce titre le gouvernement a prévu à la rentrée 2021 de « remplacer » 1847 emplois par des HSA : c'est le « **travailler plus pour recruter moins** ». Sarkozy avait aussi utilisé cette méthode (JM Blanquer était à l'époque Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, la méthode, il la connaît) ! Un rappel lorsque les HSA relèvent d'ajustements il n'y a pas pour nous de problème majeur.
- **Elles dégradent les conditions de travail et la santé des personnels.** Quand les effectifs de classe explosent, que les missions se multiplient, que les exigences sont de plus en plus lourdes, les injonctions de plus en plus nombreuses... il faudrait disposer de plus de temps. Les heures supplémentaires avec tout ce que cela comprend (classes, réunions...) alourdissent encore la charge de travail. A cette logique de suppression de poste qui implique une augmentation de la charge de travail des personnels, nous opposons « **le travailler moins pour travailler tous et travailler MIEUX** ». Avoir du temps de concertation, mettre en place et animer les comités directeurs de l'AS, s'investir au CA... sont autant d'engagements pour le service public qui nécessitent de ne pas imposer d'heures supplémentaires aux personnels. Certaines HSA entraînent de plus des compléments de services inacceptables.
- **Elles permettent d'entretenir la dévalorisation du métier.** En proposant aux collègues de « **travailler plus pour gagner plus** » le ministère tente d'étouffer les revendications pour une juste revalorisation salariale au regard de nos qualifications. Nul doute que s'il n'y avait pas d'HSA comme perspective individuelle de revalorisation, tous les enseignants agiraient fortement sur la question salariale. C'est un cercle vicieux à combattre : Une vraie reconnaissance du métier passe par l'augmentation des salaires via la revalorisation de la valeur du point d'indice et des indices de rémunération ! C'est une lutte collective à mener fortement.
- **Elles impactent l'attribution du nombre d'IMP concernant la coordination des APSA !** Lors de la mise en place des IMP, le Ministère de l'Éducation nationale a fait le choix de ne pas comptabiliser les HSA dans le total des heures d'enseignement assumées par les collègues pour déterminer le taux. Nous continuons de contester cette décision.
- D'autres part les derniers jugements rendus par les TA vont à l'encontre du cadre réglementaire et nous laissent craindre des évolutions défavorables. Nous appelons les collègues à maintenir la pression et continuer de revendiquer les IMP correspondantes.
- **Elles renforcent les inégalités !** « *Dans le second degré, public comme privé, les hommes perçoivent en moyenne 27 % (dans le public) à 23 % (dans le privé) de primes de plus que les femmes. En particulier, les hommes ont une plus grande propension à effectuer des heures supplémentaires, percevant, en moyenne tous corps confondus 47 % (dans le public) à 44 % (dans le privé) de rémunérations pour heures supplémentaires de plus que les femmes. Ils exercent également davantage de fonctions rémunératrices* » Bilan social du ministère 2019-2020.
- **Elles atteignent la limite du « travailler plus » !** Un rapport du Sénat (19/11/2019) a montré que nombre d'heures supplémentaires n'étaient pas prises par les personnels. Extraits : « **LE RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES SEMBLE ATTEINDRE SES LIMITES le rapporteur pour avis constate que les**

heures supplémentaires budgétées ne sont pas consommées. Ainsi, 12,3 millions d'euros de crédits pour les heures supplémentaires n'ont pas été consommés en 2019. D'ailleurs, lors de l'audition du SNPDEN-UNSA, Florence Delannoy, secrétaire générale adjointe, soulignait la difficulté des chefs d'établissements à trouver des professeurs pour assurer ces heures supplémentaires, depuis trois à quatre ans. » En 2019/2020 18 millions avaient été rajoutés en heures supplémentaires, ce sont donc 66 % de cet ajout qui n'a pas été consommé (et donc économisé par le ministère).

Les textes :

Le décret 2019-309 du 11/04/2019 portant création d'une seconde heure supplémentaire « non refusable » modifie le décret 2014-2040 du 20/08/2014

« Dans l'intérêt du service, les enseignants [...] peuvent être tenus d'effectuer, sauf empêchement pour raison de santé, deux heures supplémentaires hebdomadaire en sus de leur maximum de service. »

Nous appelons les équipes à refuser collectivement les HSA qui masquent l'emploi, dégradent les conditions de travail et de santé et nuisent à la reconnaissance salariale. Y compris pour ne pas entraîner des situations de « burn-out » en utilisant les raisons de santé qui sont particulièrement sensibles chez les enseignants d'EPS.

Toute démarche doit être réalisée le plus collectivement possible dans les équipes EPS. N'hésitez pas à prendre contact avec vos sections départementales et académiques du SNEP-FSU.

Rappel : les textes permettent de prendre la coordination en décharge de service (kit DHG), ne pas hésiter à le demander et à argumenter. Rappeler qu'au vu de la charge de travail il ne faut pas imposer des HSA en plus de la coordination.

Exemption des heures supplémentaires circulaire 79-285 du 28/9/1979 :

« Je vous rappelle que l'obligation d'assurer les heures supplémentaires d'enseignement est supprimée dans les cas suivants :

- Etat de santé attesté par un certificat médical
- Exercice de fonctions à temps partiels
- Bénéfice d'une décharge de service »

Cependant nous savons que des pressions seront faites pour imposer des HSA massivement. Prenez contact avec votre section locale d'établissement et avec le SNEP-FSU pour agir.

